

Commune de CHÂTEAUDUN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2020 à 20h30

PROCES-VERBAL

Etaient présents

Monsieur Fabien VERDIER, maire,
Madame Arlette LECOUSTRE, Monsieur Didier HUGUET, Madame Florence BRIAND, Monsieur Sofiane SOHBI BALLAG, Madame Marianne FERRE, Madame Amandine OUFKIR, Monsieur Khalid KHAMLACH, Madame Joëlle AUVRAY-TRAVERS, adjoints au maire

Monsieur Gérald MACHUREZ, Monsieur Jean-Marc GAUDICHAU, Monsieur Didier LEMOINE, Monsieur Bruno LABELLE, Madame Hanane TAG, Madame Céline RODRIGUES, Madame Julie KABAN, Monsieur Frédéric BOIRE, conseillers municipaux délégués,

Madame Christine RIVAULT, Madame Stéphane THOMAS, Madame Mihaela BLANLOEIL, Monsieur Nicolas BELHOMME, Monsieur Nazim KUZUOGLU, Madame Elisabeth MEYBLUM, Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, Madame Sihame KHALIL, Monsieur Clément POIRIER, Monsieur Christophe SEIGNEURET, Madame Cécile SIHOU.

Etaient absentes excusées

Monsieur Rodolphe LANGLAIS (pouvoir à Madame Florence BRIAND), Monsieur Pascal BEAUVILLAIN (pouvoir à Madame Arlette LECOUSTRE), Madame Ghizlan CHOUAYB (pouvoir à Madame Amandine OUFKIR), Monsieur Jérôme PHILIPPOT (pouvoir à Monsieur Clément POIRIER), Monsieur Thierry MARTIN (pouvoir à Monsieur Christophe SEIGNEURET).

Secrétaire de séance

Madame Mihaela BLANLOEIL

L'an deux mil vingt, le 16 septembre à 20h30, le conseil municipal s'est réuni dans la salle municipale Gaston Couté sur la convocation qui lui a été adressée le 10 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Fabien VERDIER, Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fabien VERDIER
Maire de Châteaudun

Le compte-rendu de la séance du 16 septembre 2020 a été affiché le 18 septembre 2020 sous le porche de la mairie, conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884.

Fabien VERDIER
Maire de Châteaudun

Approbation procès-verbal du 21 juillet 2020

- **Finances**

- Avis de la Chambre Régionale des Comptes
- Budget principal – Décision modificative numéro 1
- Budget annexe – Lotissement à usage d’habitation – Décision modificative numéro 1
- Office de Tourisme – Décision modificative numéro 1
- Commande publique – Règlement intérieur
- Salon de coiffure – Centre Commercial Saint Jean - Remise gracieuse de charges locatives
- Baisse du prix des repas (coût et portage) – Avenant numéro 3 – Convention Ville/Communauté de Communes du Grand Châteaudun

- **Animations et associations**

- PERCHE EN BEAUCE – Demande de subvention – Concours saut à la perche
- ECURIE 28 – Demande de subvention exceptionnelle
- LES AMIS DU CHATEAU – Demande de subvention exceptionnelle

- **Culture et Tourisme**

- Musée des Beaux-Arts et d’Histoire Naturelle - Prolongation convention de prêt avec le Muséum d’Auxerre
- Musée des Beaux-Arts et d’Histoire Naturelle - Prolongation convention de prêt avec le Musée de la guerre de 1870 – Loigny-la-Bataille
- Office de Tourisme – Désignation des délégués – Professionnels du tourisme ou membres qualifiés

- **Enseignement**

- Conseils d’Ecoles – Election d’un délégué

- **Ressources humaines**

- Crédits à la formation des élus
- Prime de départ en retraite des agents – Plafonnement
- Recours au contrat d’apprentissage
- Service animations/communication - Création d’un poste de rédacteur territorial

- **Divers**

- Syndicat du Pays Dunois – Modification statutaire – Intégration de Dampierre-sous-Brou
- UFRA 2020 – Déplacement des élus

Porté à connaissance des décisions

Monsieur le Maire : avant de commencer ce conseil, je souhaite vous présenter Monsieur CALMUS, Directeur de Cabinet que certains ont déjà vu donc Jean-Philippe CALMUS. Monsieur GUY, Monsieur Raphaël GUY, Directeur Général des Services, ils sont tous deux arrivés au tout début du mois de septembre pour la Ville de Châteaudun. Et puis on peut aussi souhaiter un joyeux anniversaire à Monsieur KUZUOGLU, c'est son anniversaire ce soir, le conseil municipal lui souhaite un bon anniversaire.

Entrée en séance de Madame TAG à 20h37 et de Monsieur KHAMLACH à 20h40

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 JUILLET 2020

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du 21 juillet 2020.

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Approuve procès-verbal du 21 juillet 2020.

Monsieur ROUIDI : j'ai une question, une requête. A la lecture du procès-verbal qui relate ce qu'il s'est passé au dernier conseil et pour aller dans le fil conducteur de ce que vous souhaitez faire tant en politique générale, qu'en information ou politique de communication, l'ouverture du conseil municipal au public, comme ce qui se faisait avant, avec en plus les mesures de précaution contre le COVID, cela se conçoit que l'on soit dans une salle assez importante comme celle de la Salle Saint-Jean ou même à Léo Lagrange.

La communication passe également par le Live que vous avez mis en place.

Est-ce qu'il serait possible aussi, pour plus de visibilité aussi, et surtout pour la visibilité des minorités, on sait qu'un procès-verbal on relate tout ce qui se passe au conseil, y compris les interventions des uns et des autres, le compte-rendu que vous mettez sur le site est un compte-rendu donc on voit ce que demande les uns et les autres de l'opposition et même les débats qui sont très riches. Effectivement, ceux qui n'ont pas la chance d'être présents ou de voir le Live, est-ce qu'il serait possible de mettre le procès-verbal plutôt sur le site, voire sur la page Facebook pour que tout le monde y accède, cela serait plutôt bon pour la démocratie. Ça c'est la requête.

Monsieur le Maire : d'accord et vous aviez un deuxième point.

Monsieur ROUIDI : oui, j'ai un deuxième point, lors du dernier conseil, nous avons pris connaissance des délégations qui ma foi, étaient toutes justifiées et originales, c'est vrai que beaucoup de gens ne se retrouvent pas, une part de la population se sent un petit peu délaissée, et cela nous interpelle, mais nous attendions l'occasion pour vous le dire. Alors, effectivement des délégations comme « la vie étudiante », « le lien avec le centre pénitencier », « la condition animale », c'est très bien, cela va dans le sens du progrès, de l'ère du temps du XXIème siècle. Cela dit, il y a une marge de la population qui est oubliée et on s'interroge de qui va s'en occuper, je cite la petite enfance et la famille : quel est l'adjoint ou l'élu qui va s'en occuper et même pour le personnel de la crèche et des haltes garderies, quel est l'élu qui va s'en occuper car aujourd'hui on n'a pas d'élu à la petite enfance et à la famille. Voilà.

Monsieur le Maire : oui oui pour le PV on peut regarder ce point. Mais comme vous l'avez dit en terme de publicité, on fait les facebook Live, cela permet à beaucoup de gens, même en vacances, beaucoup de dunoises et de dunois, nous l'ont dit, ils ont pu regarder les conseils municipaux, mais on peut regarder ce point.

Sur les délégations, encore une fois, on déroule notre programme et ce que l'on avait indiqué par écrit et lors des réunions publiques aux dunoises et aux dunois, c'est-à-dire la question de la condition animale, nous avons pris un engagement dans ce sens, sur des sujets structurants et importants, le lien avec le centre de détention, c'est indispensable. Ils ont vu le directeur du centre de détention deux ou trois heures, il y a quelques jours. On reprochait à la municipalité de ne pas être assez en lien avec ce centre et avec les surveillants, ainsi que les associations qui sont autour.

Sur la question de la petite-enfance et de la famille, il y a toujours aussi cet échange entre le Grand Châteaudun, avec les compétences. Il y a le R.A.M. et des structures importantes, il y a la moitié de ces structures qui sont au Grand Châteaudun et l'autre à la Ville de Châteaudun.

Deuxièmement, ce que l'on s'est toujours dit c'est que par moment, il faut savoir aller vite et par d'autre moment savoir temporiser et sur ces sujets-là, on voulait se donner le temps de manière à bien caler les choses dans le domaine de la petite-enfance, mais ce qui n'empêche que l'on a vu la Souris-Verte, la crèche rue Anatole France, sur ces sujets, pour le moment c'est le maire qui signe tous les documents à ce sujet et est à disposition des agents sur ces questions.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce procès-verbal ?

J'ajoute que l'on a mis à disposition du public, on est salle Saint-Jean, on continue à tourner dans les différents quartiers de notre Ville, l'ordre du jour de la séance, car celles et ceux qui n'ont pas les documents ce n'est pas facile de suivre un conseil municipal.

Monsieur KHAMLACH et Madame TAG sont arrivés, nous sommes au complet avec les pouvoirs.

AVIS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal lors de la séance du 27 février 2020 a adopté les budgets primitifs 2020 du budget principal et des budgets annexes. Ils ont été transmis le 5 mars 2020 en Préfecture.

Cette dernière a saisi la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire (C.R.C.), en date du 07 juillet 2020, aux motifs que le budget principal est voté en déséquilibre et sur **le caractère insincère** des inscriptions budgétaires pour le budget principal et le budget annexe « Lotissements à usage d'habitation ».

La C.R.C. invite, par ailleurs, la commune à restaurer sa capacité à générer de l'épargne brute et de veiller à la soutenabilité de sa politique d'investissement dans les années futures.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Prends acte de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire.

Monsieur le Maire : je vous lis les éléments de la Préfète, Fadela BENRABIA, dans son courrier du 07 juillet 2020 :

« *Objet : défaut d'équilibre des budgets primitifs du budget principal et du budget annexe*
« *Lotissement à usage d'habitation* ».

Le 05 mars 2020, mes services ont réceptionné les budgets primitifs 2020 du budget principal et du budget annexe « Lotissement à usage d'habitation » de la commune. A la lecture de ces documents, il ressort que ces budgets ont été adoptés en déséquilibre par le conseil municipal le 27 février dernier, le 27 février 2020.

1 – Le budget primitif du budget principal

Le compte administratif 2019 du budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 700 000 €, un déficit d'investissement de 4 800 000 €, j'arrondis, et des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 1 200 000 € et en recettes de 930 379,44 €, soit un solde de restes à réaliser déficitaire à hauteur de 316 037,75 €. Le besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2019 s'élève donc à 5 180 000 €.

Conformément aux dispositions des articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 du C.G.C.T., la commune aurait dû affecter la totalité de son excédent de fonctionnement, soit près de 3 700 000 € au compte 1068 pour couvrir en partie le déficit de la section d'investissement. Or, il n'a été affecté que la somme de 2 185 000 €.

La section de fonctionnement du budget primitif du budget principal est donc en déséquilibre suite à l'inscription insincère d'une recette de 1 500 000 € au compte R002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Par ailleurs, le compte 16 « Emprunts et dettes assimilées » en dépense d'investissement du budget principal fait apparaître une annuité en capital de la dette d'un montant d'environ 2 300 000 € et un montant de ressources propres après correction de l'affectation des résultats précités, d'1 400 000 €, d'où un déficit des opérations financières d'environ 956 000 €.

2 – Le budget primitif du budget annexe « Lotissement à usage d'habitation »

Le compte 16 « Emprunts et dettes assimilées » en dépenses d'investissement du budget annexe fait apparaître une annuité en capital de la dette d'un montant d'environ 25 256 € mais aucune ressource propre, d'où un déficit des opérations financières de 25 256 €.

Au regard de ces constats et en application de l'article L.1612-5 du code général des collectivités territoriales et des articles 1 et 2 de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, je vous informe que je saisis la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Val de Loire afin qu'elle formule des propositions en vue de rétablir l'équilibre du budget principal et du budget annexe « Lotissement à usage d'habitation » 2020.

Conformément à l'article L.1612-10 code général des collectivités territoriales, cette saisine suspend l'exécution du budget jusqu'au terme de la procédure, sous réserve des droits que vous conservez au titre de l'article L.162-1 du même code. »

Ça, c'est le courrier de la Préfète. Vous avez l'avis et j'ajoute que ce dernier est affiché à la mairie et également disponible sur le site de la Chambre Régionale des Comptes, C.R.C. d'Orléans. L'avis date donc du 21 août 2020.

« Objet : défaut d'équilibre des budgets de l'exercice 2020 (budget principal et budget annexe « Lotissement à usage d'habitation) de la commune de Châteaudun – Saisine au titre de l'article L 1612-5 du CGCT, c'est le président de section qui m'a écrit, Monsieur Vincent SIVRÉ. Alors, je vous passe, il y a 26 pages, je vais juste vous lire les articles, les 5 articles page 12/26.

Par ces motifs :

ARTICLE 1^{er} : DECLARE recevable la saisine de la préfète d'Eure-et-Loir au titre de l'article L.1612-5 du code général des collectivités territoriales ;

ARTICLE 2 : CONSTATE que le budget primitif 2020 n'a pas été voté en équilibre réel au sens de l'article L.1612-4 du code général des collectivités territoriales ;

ARTICLE 3 : PROPOSE de modifier le budget voté conformément au tableau figurant en annexe du présent avis ; c'est la délibération suivante pour le budget principal et le budget annexe « Lotissement à usage d'habitation » ;

ARTICLE 4 : DEMANDE à la commune de Châteaudun, conformément aux articles L.1612-5 et R.1612-22 du C.G.C.T., de délibérer sur ces rectifications dans le délai d'un mois à compter de la notification du

présent avis, puis de communiquer à la préfète d'Eure-et-Loir ainsi qu'à la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire, la nouvelle délibération dans les huit jours suivant son adoption ;

ARTICLE 5 : INVITE la commune de Châteaudun à restaurer sa capacité à générer de l'épargne brute soit en réduisant ses dépenses, soit en augmentant ses recettes de fonctionnement et de veiller à la soutenabilité de sa politique d'investissement dans les années à venir.

Notification du présent avis sera faite à la préfète d'Eure-et-Loir et au maire de la commune de Châteaudun. Copie sera adressée au comptable public de la commune, sous couvert du directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir.

En application des dispositions de l'article L.1612-19 du C.G.C.T., le présent avis fera l'objet d'une publicité immédiate par affichage, [c'est ce que nous avons fait] ou insertion dans un bulletin et l'assemblée délibérante en sera tenue informé, dès sa plus proche réunion. »

Est-ce que vous avez des questions, des remarques, des observations sur cet avis ?

Monsieur ROUIDI : j'ai juste une remarque, Monsieur VERDIER, vous n'avez pas continué à expliquer la saisine de la Préfecture, puisqu'en dehors des préconisations, il faudra que les gens qui sont là et même nous, y comprennent quelque chose, de ce que cela veut dire et de comment cela s'est passé. Quand je lis à l'intérieur du texte, il ne faudrait pas que l'on l'interprète avec une pensée assez négative, il faudra que l'on se dise les choses, comme vous l'avez dit à la commission qui s'est réunie il y a 10 jours.

Monsieur le Maire : j'ai dit à peu près la même chose qu'à la commission. J'ajoute, mais à force de la dire, enfin je l'ai répété plusieurs fois, nous allons lancer un audit financier pour avoir une situation claire de la situation financière de la commune avec le moindre coût possible pour la collectivité, ce sera un cabinet de MONTEPLIER, qui fait la même chose pour le Grand Châteaudun, qui le fera pour Châteaudun.

Par rapport à votre question, Monsieur ROUIDI, je lis le 5.3 de l'avis de la C.R.C., mais encore une fois ce document est public, téléchargeable en PDF sur le site internet.

Page 11 – 5.3 situation financière de la commune

« CONSIDERANT qu'au-delà de la solution particulière adoptée dans le cadre spécifique de la présente saisine préfectorale, la chambre appelle l'attention de la nouvelle assemblée délibérante sur la situation financière de la commune qui se caractérise, pour le budget principal, par une capacité d'autofinancement nette négative depuis 2014, par une capacité d'autofinancement nette négative depuis 2014 et par des ratios financiers moins bons que les autres communes de la même taille démographique (notamment le taux d'endettement par habitant) [on a des ratios moins bons que les autres communes de la même taille démographique] : que la commune doit donc s'attacher à restaurer sa capacité à générer de l'épargne brute soit en réduisant ses dépenses, soit en augmentant ses recettes de fonctionnement : qu'elle devra veiller à la soutenabilité de sa politique d'investissement dans les années à venir. » Voilà en complément.

Monsieur SEIGNEURET ?

Monsieur SEIGNEURET : merci Monsieur le Maire. La question que tout le monde, se pose bien évidemment, au-delà de l'aspect de la sincérité des votes au début de l'année, c'est surtout la question qui se pose concernant l'avenir. Alors, je sais, que je ne veux pas préempter les résultats de l'audit que vous allez lancer sur l'état des finances municipales, la seule question, en toute transparence, et vous le savez, puisque je vous ai posé la même question en commission plénière, il y a une dizaine de jours : quid de vos ambitions et de vos projets, lorsqu'on lit dans les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes, qui invite la commune de Châteaudun à restaurer sa capacité à générer de l'épargne brute et surtout à réduire ses dépenses et /ou à augmenter ses recettes de fonctionnement et à veiller à la soutenabilité de sa politique d'investissement. C'est là un choix important de bien peser les mots : est-ce qu'aujourd'hui, vos projets, vos ambitions, comme je vous le demandais il y a 8 jours, mais c'est important de le rappeler à l'ensemble du conseil municipal, aux personnes présentes et à la presse qui

est également présente, est-ce vos ambitions sont revues, aujourd'hui, dans votre esprit, dans vos esprits, ceux de votre équipe, à la baisse avec déjà ces premières conclusions de la C.R.C. ?

Monsieur le Maire : *par rapport à cette question, d'abord dans notre projet municipal on a mis beaucoup en avant ce que l'on a appelé « les idées à pas cher », c'est-à-dire les boîtes à idées, qui ont été mises dans les mairies annexes, à la mairie, le théâtre de verdure, il est déjà en place, cela a coûté 600,00 € de dépenses, c'est-à-dire des dépenses contenues et maîtrisées. Ensuite sur les projets sur la santé, Monsieur SOHBI-BALLAG a, par exemple, remis deux CV de médecins, en l'état, prêts à venir à Châteaudun, etc... Il y a pas mal de projets, d'idées, qui ne génèrent pas de dépenses. Après, c'est ce que je vous disais la semaine dernière, il faut chercher des financements, par exemple : la ferme photovoltaïque sur la base, qui peut rapporter 1 000 000 € par an, mais aussi au Grand Châteaudun pendant 30 ans, des tours de table financier. On pense au plan de relance, on a déjà fait des courriers dans ce sens, pour la piscine, pour le Centre Roger Creuzot, notamment, car il y a des subsides à aller chercher, si on lève la main assez tôt et quand on a des projets prêts à être financés. On réfléchit dans ce sens pour le théâtre municipal aussi. Nos projets sont là, on va fortement stabiliser les choses avec l'audit financier. On y verra plus clair dans 3-4 mois sur tous les sujets. Un petit dossier aussi de renégociation de la dette où l'on pourrait gagner 50 000 € ou un petit peu plus car il y a des emprunts à des taux d'intérêt à 0,6 % aujourd'hui. Bref, on recherche des recettes, on sera en maîtrise des dépenses, mais en tout cas, on a la volonté de dérouler notre programme.*

Monsieur SEIGNEURET : *est-ce que vous avez dans les propositions que vous avez faites pendant cette campagne, vous avez d'ailleurs beaucoup insisté, en début de votre mandat, sur cette baisse, que je qualifie de symbolique de 0,5% de la taxe foncière, les tarifs de cantine où vous étiez, je me souviens lors d'un conseil municipal à l'hôtel de Ville, lorsque vous étiez dans la minorité, très proche des parents d'élèves pour exprimer le souhait de baisser les tarifs de cantine, est-ce que ce sont des choses, deux exemples, des choses, sur lesquelles vous êtes, pour le coup avec ces conclusions et l'audit encore une fois, je ne veux pas là préempter et engager un débat, sans avoir bien évidemment les conclusions de cet audit, mais est-ce que ce sont des projets qui vont être remis en cause ?*

Monsieur le Maire : *oui sur le sujet de la taxe foncière, ce n'est pas symbolique, il faut restaurer l'attractivité immobilière de Châteaudun, c'est important. On a une taxe foncière, là, la Chambre Régionale des Comptes parle des ratios notamment d'endettement, qui est à peu près à 1 600 € par habitants à Châteaudun, qui est trop élevé par rapport à la moyenne de la strate, la taxe foncière est de 37 % au-dessus de la moyenne de la strate, c'est-à-dire que quand on paye 100 à Vendôme ou ailleurs, on est à 137 à Châteaudun, c'est trop élevé donc il faut amorcer la décrue. Ce travail sur les moins 0,5%, on fera tout pour y parvenir, on l'avait budgété à 63 000 € de mémoire.*

Deuxièmement sur les tarifs de cantine, vous le verrez sur le prix des repas, et notamment sur le prix du potage, plus en direction des séniors, on fait un geste sur le tarif de cantine, qui est une décision du maire, qui n'est pas une délibération du conseil municipal, là aussi on souhaite, on s'efforcera de faire un geste, même s'il n'est pas énorme, car je vous le disais en réunion, la semaine dernière, le COVID a un coût pour la commune, des frais de nettoyage, les frais de désinfection sont importants, dans les gymnases, dans les salles, plusieurs dizaines de milliers d'euros en cumulés, donc les dépenses sont importantes et les recettes sont moindres. Donc on fera un geste malgré le contexte difficile, malgré qu'il y ait 11 % de récession, en tout cas on reste dans cette trajectoire à ce stade.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur HUGUET : *vous permettez que je retire mon mouchoir. Ah j'ai enlevé mes lunettes en même temps. Attendez, je remets mes lunettes car sinon je ne vais rien voir, au moins pas grand-chose. Juste un petit mot si Monsieur le Maire me le permet par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure sur les remarques faites par la Chambre Régionale des Comptes, remarques attirées par le courrier de Madame la Préfète, le budget est en déséquilibre entre autre, de manière importante, pour ce qui est du budget principal, suite à l'accession à la Communauté de Communes de la compétence sur les zones*

économiques et le transfert très tardif et donc l'achat très tardif, on avait clos les budgets lors de la création du Grand Châteaudun, les budgets annexes, on a intégré au niveau du budget principal. C'est comme cela que ça fonctionne, on clôt les budgets annexes et on les réintègre en recettes et en dépenses, en fonctionnement et en investissement, sur le budget principal, et malheureusement le Grand Châteaudun a trainé pendant trois ans pour racheter réellement les terrains. D'où une partie de l'explication de ce budget particulièrement compliqué. Je tiens à préciser que nos services ont bien travaillé avec la C.R.C. de telle sorte que nous ne soyons pas obligés de revoter le budget 2020, primitif, ce qui aurait été quand même extrêmement compliqué pour nous.

Néanmoins, malgré ce que je viens de vous dire sur le budget principal, il ressort sur le budget annexe « Lotissement à usage d'habitation » une différence importante qui correspond, en fait, à la valeur des terrains. Initialement, je ne sais plus comment le rapport est marqué, mais nous avons 359 174 € de différence, de déficit, sur notre budget à usage d'habitation et la Chambre Régionale des Comptes considère que cette somme, nous devons la diminuer avec une subvention du budget principal. Elle considère que le budget annexe n'a pas à être déséquilibré. A la décharge de tous, c'était une méthode qui était utilisée d'une manière, je ne dirai pas ancestrale, ayant eu à utiliser la même en d'autres temps, on peut considérer effectivement que les pratiques changent et que nous devons nous y habituer. Donc les pratiques concernant ce budget complémentaire changent, toutefois cela pose quand même un petit souci car il va falloir que nous rééquilibrions avec une subvention du budget principal et nous avons dit tout à l'heure qu'il n'était pas forcément avec énormément d'avance de recettes, ce budget annexe à usage d'habitation. Il était prévu initialement, après je vous lirai le rapport, mais je pense qu'il est plus intéressant d'avoir l'explication, sachant que le rapport vous tous vous l'avez eu, on en a discuté lors de la commission et les personnes qui ont la gentillesse de nous suivre ce soir, l'on a priori également. Il y a 3 terrains qui seront vendus pour un montant de 135 684 €, du coup cela va nous permettre de diminuer l'inscription budgétaire sur le budget annexe et donc de diminuer un petit peu aussi la partie équilibre de notre budget principal et nous aurons besoin seulement, si je puis dire ainsi, de 223 990,21 € pour équilibrer le budget annexe.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET PRINCIPAL VILLE

Monsieur HUGUET, adjoint au Maire délégué aux finances et à la valorisation des anciens combattants indique que par délibération n° 2020-064 du 27 février 2020, le conseil municipal a approuvé le budget principal 2020 de la Ville.

A la suite à l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, il convient d'ajuster les crédits, notamment pour le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Lotissements à usage d'habitation.

Il convient de prendre une décision modificative n°1 pour ajuster les crédits en dépenses pour le versement de cette subvention d'équilibre et en recettes pour tenir compte des notifications des recettes de fiscalité et des dotations.

EN FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
Chapitre 011	Charges à caractère général	
617	Etudes et recherches	-25 000,00
6184	Frais de formation	-11 098,98
TOTAL CHAPITRE 011		-36 098,98
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	
6574	Subventions aux associations	-47 500,00
657363	Subventions aux budgets annexes	223 490,21
TOTAL CHAPITRE 65		175 990,21

RECETTES		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
Chapitre 73	Impôts et taxes	
73111	Taxes foncières et d'habitation	59 177,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	4 555,00
TOTAL CHAPITRE 73		63 732,00
Chapitre 74	Dotations et participations	
7411	Dotation forfaitaire	-7 569,00
74121	Dotation solidarité rurale	53 250,00
74123	Dotation solidarité urbaine	27 511,00
74127	Dotation nationale de péréquation	-4 671,00
744	FCTVA	1 236,23
748313	DCRTP	-3 502,00
74835	Compensation exonération TH	9 904,00
TOTAL CHAPITRE 74		76 159,23

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	139 891,23
---	-------------------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	139 891,23
---	-------------------

EN INVESTISSEMENT

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	
2135	Installations générales	-25 256,29
TOTAL CHAPITRE 21		-25 256,29

Chapitre 27	Autres immobilisations financières	
27638	Autres établissements publics	25 256,29
TOTAL CHAPITRE 27		25 256,29

Chapitre 041	Opérations patrimoniales	
2128	Autres agencements	1 140,00
2135	Installations générales	2 592,00
2138	Autres constructions	3 962,00
21312	Batiments scolaires	864,00
21534	Réseaux d'électrification	864,00
2151	Réseaux de voirie	10 744,00
2152	Installations de voirie	972,00
4541	Travaux pour compte de tiers	864,00
TOTAL CHAPITRE 041		22 002,00

Chapitre 041	Opérations patrimoniales	
2031	Frais d'études	4 130,00
2033	Frais d'insertion	17 872,00
TOTAL CHAPITRE 041		22 002,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	22 002,00
--	------------------

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	22 002,00
--	------------------

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur HUGUET,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS À USAGE D'HABITATION

Monsieur HUGUET, adjoint au Maire délégué aux finances aux finances et à la valorisation des anciens combattants indique que par délibération n° 2020-066 du 27 février 2020, le conseil municipal a approuvé le budget annexe Lotissements à usage d'habitation 2020.

A la suite de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, il convient d'ajuster les crédits, notamment le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Lotissements à usage d'habitation.

Il convient de prendre une décision modificative n°1 pour ajuster les crédits comme suit :

EN FONCTIONNEMENT

RECETTES		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
Chapitre 70	Produits des services	
7015	Vente des terrains	-223 490,21
TOTAL CHAPITRE 70		-223 490,21
Chapitre 74	Dotations et participations	
74748	Autres participations	223 490,21
TOTAL CHAPITRE 74		223 490,21
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0,00

EN INVESTISSEMENT

RECETTES		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
Chapitre 16	Emprunts	
16874	Communes	25 256,29
TOTAL CHAPITRE 16		25 256,29
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		25 256,29

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur HUGUET,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Lotissements à usage d'habitation.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Monsieur HUGUET, adjoint au Maire délégué aux finances aux finances et à la valorisation des anciens combattants indique que par délibération n° 2020-067 du 27 février 2020, le conseil municipal a approuvé le budget annexe Office du Tourisme 2020.

L'Office du Tourisme vend pour le compte de la Ville des livres (guides touristiques, livres d'urbanisme, et livres « 1939-1945 »). Elle reverse tous les ans, la recette de la vente de l'année passée.

Or au moment de la préparation budgétaire, le montant du reversement n'était pas encore connu. Il a été inscrit un montant prévisionnel de 500 €. La recette réelle s'élève à 584 €.

Il convient de prendre une décision modificative n° 1 pour ajuster les crédits en dépenses : prélèvement sur le chapitre 011 de la différence, soit 84 € afin de pouvoir reverser la recette au budget principal de la Ville (chapitre 67).

EN FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
Chapitre 011	Charges à caractère général	
6188	Autres frais divers	-84,00
TOTAL CHAPITRE 011		-84,00

Chapitre 67	Charges exceptionnelles	
678	Autres charges exceptionnelles	84,00
TOTAL CHAPITRE 67		84,00

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00
---	--	-------------

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur HUGUET,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Office du Tourisme.

COMMANDE PUBLIQUE – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Maire indique que le code de la commande publique est entré en vigueur le 1er avril 2019. Il regroupe l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables aux contrats de commande publique c'est-à-dire les marchés et les concessions.

Le présent règlement a pour objet d'encadrer les procédures internes, applicables au sein de la Ville, dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique, fixés par l'article L3 du code de la commande publique et qui sont :

- la liberté d'accès à la commande publique,
- l'égalité de traitement des candidats,
- la transparence des procédures,
- la bonne utilisation des deniers publics.

Par délibération n° 2020-182 du 21 juillet 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui peuvent être passés sur procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits.

Afin de relancer l'économie, l'article 1 du décret n° 2020-893 du 23 juillet 2020 permet de conclure un marché de travaux sans publicité, ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont

la valeur estimée est inférieure à 70 000,00 € HT. Il s'agit d'une mesure temporaire qui sera en application pour les marchés de travaux conclus avant le 10 juillet 2021.

Il convient donc de modifier le règlement intérieur applicable à la commande publique comme suit :

1 - Par délibération n° 2020-182 du 21 juillet 2020, le Maire a délégué, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui peuvent être passés sur procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits.

2 - L'article 1 du décret n° 2020-893 du 23 juillet 2020, afin de relancer l'économie, permet de conclure un marché de travaux sans publicité, ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 70 000,00 € HT. Il s'agit d'une mesure temporaire qui sera en application pour les marchés de travaux conclus avant le 10 juillet 2021.

Les dispositions concernant le seuil de dispense de procédure de 40 000,00 € HT, les seuils de procédure formalisée et de contrats de concession, ainsi que le recours à l'avis de la commission d'appel d'offres pour les marchés de travaux dont le montant se situe entre 1 000 000,00 € HT et 5 350 000,00 € HT, prises par délibération n° 2020-076 sont conservées et restent applicables.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emets un avis favorable à ces propositions.

SALON DE COIFFURE – CENTRE COMMERCIAL SAINT JEAN - REMISE DE CHARGES LOCATIVES

Madame LECOUSTRE, adjointe au maire déléguée à la promotion de l'artisanat, des commerces, des restaurants et de l'agriculture indique que compte tenu de l'état d'urgence déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19, des mesures de confinement ont été décidées, contraignant ainsi les commerces à la fermeture.

La Ville de Châteaudun souhaite faire preuve de soutien avec les commerçants durement touchés par cette crise. Aussi, l'une des mesures prises par la municipalité en tant que bailleur de locaux commerciaux afin de soutenir nos commerçants et notre tissu économique est de procéder à une remise gracieuse de loyer pour les locataires de baux commerciaux appartenant à la Ville.

Madame POTARD, locataire du local commercial appartenant à la Ville sis au 2 rue de Bellevue à Châteaudun n'a pas pu exploiter son commerce pendant la période du 1^{er} avril au 11 mai 2020.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame LECOUSTRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Accorde une remise gracieuse du loyer concernant l'occupation du local commercial ci-dessus visé pour la période du 1^{er} avril au 11 mai 2020, soit un montant de 646,20 € H.T. (775,44 € T.T.C.).

Monsieur le Maire : *l'idée est de soutenir nos commerces, là où la Ville le peut, là où la Ville est propriétaire où elle peut aider au niveau des loyers.*

BAISSE DU PRIX DU PORTAGE DES REPAS – AVENANT N°3 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE DE LA CUISINE CENTRALE

Madame OUFKIR, adjointe au Maire déléguée au bien vieillir à Châteaudun précise que vu la délibération n°2017 - 341 du 16 novembre 2017 relative à la mise à disposition du service de la cuisine centrale au profit de la communauté de communes du Grand Châteaudun compétente pour la mise en place du service de portage des repas à domicile.

La municipalité souhaite concentrer son action afin d'accompagner nos seniors au quotidien en soutenant leur pouvoir d'achat et notamment sur les services les plus indispensables et essentiels au bien vieillir.

En conséquence, la municipalité souhaite baisser les tarifs 2020 pour ce qui concerne le coût du plateau repas livré chez l'utilisateur et le prix du potage, le reste des termes de la convention initiale reste inchangé.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame OUFKIR,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention en annexe de la présente.

Monsieur LABELLE : *alors moi, j'ai une petite requête, je vais vous demander un peu d'argent. On nous dit de faire des économies, mais moi je vais vous demander de l'argent.*

PERCHE EN BEAUCE - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – O.C.C.B.A.

Monsieur LABELLE, conseiller municipal délégué à la promotion des sports indique que l'Olympic Club Châteaudun Bonneval Athlétisme (O.C.C.B.A.) a organisé une compétition officielle de saut à la perche de niveau élite, qualificative pour les championnats de France, le dimanche 23 août 2020 sur la place du 18 Octobre à Châteaudun.

Le samedi 22 août, il était aussi proposé au public une initiation au saut à la perche.

Cet évènement sportif, organisé par Monsieur Aymeric SAUVAGE, entraîneur de sauts à l'Olympic Club de Châteaudun, et Monsieur Hugo PORCELL, Athlète du club a rencontré un vif succès avec notamment l'international français, Damiel Dossevi, qui a marqué de son empreinte le 1^{er} "Perche en Beauce" en établissant le nouveau record de la ville de Châteaudun à 5 m 20 lors du concours Elite ainsi que Marion Lotout (qualifiée au JO de 2012) qui a franchi une barre à 4 m 40.

Tout au long de ce week-end, plus de 1 000 personnes ont profité de cet évènement avec jusqu'à 400 spectateurs en simultané.

L'association sollicite une aide financière de la ville.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur LABELLE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Attribue une subvention de 1 500 € à L'Olympic Club Châteaudun Bonneval Athlétisme (O.C.C.B.A.) pour l'organisation de cette compétition de saut à la perche.

Monsieur le Maire : *cette délibération est en phase avec les animations de l'été qui a eu beaucoup de succès comme l'a dit Monsieur LABELLE.*

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020

Monsieur le Maire indique que l'association **ASA ECURIE 28** existe depuis le 24 mai 1967 et rassemble des passionnés de courses d'automobiles avec pour ambition de recréer certains types d'épreuves en véhicules anciens, telle la course de côte, sur la région de Châteaudun et ses alentours.

L'association souhaite réaliser un rallye de régularité qui est une épreuve où la vitesse moyenne des véhicules ne doit pas dépasser 40 km/h.

Le coût de cette épreuve est estimé à 4932,50 €.

Pour contrôler la vitesse, il faut que l'association investisse dans l'achat de balises de contrôle sur les parcours et d'un logiciel de classement.

Le coût des balises de contrôle est de 2 600 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 600 euros à : **L'ASSOCIATION ASA ECURIE 28** pour l'organisation d'un rallye automobile de voitures de plus de 30 ans d'âge qui se déroulera en octobre 2021.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2020.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020 – LES AMIS DU CHATEAU

Madame FERRÉ, adjointe au Maire déléguée à la valorisation des associations culturelles, sociales, loisirs et vie scolaire indique que l'association des Amis du Château créée le 08 mars 1971 contribue à l'animation de la vie culturelle et à l'animation de la Ville lors de différents évènements et notamment :

- La foire aux laines,
- Les visites guidées nocturnes de l'Office du Tourisme.

Cette association souhaite accompagner ses danseurs traditionnels du XV^{ème} siècle d'un ménestrel qui jouera de la vielle à roue : il s'agit d'un instrument à cordes, frottées par une roue en bois au lieu d'un archet. La roue est tournée avec une manivelle de la main droite, pendant que la main gauche du musicien joue la mélodie sur un clavier.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 715 € à : **LES AMIS DU CHATEAU**

Pour l'acquisition d'une vielle à roue d'une valeur de de 715 €.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2020.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame FERRÉ,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

Madame FERRÉ : *nous avons pu voir cet instrument cet été sous la halle lors d'une manifestation.*

Monsieur le Maire : *on vous a à chaque fois mis des petites illustrations pour mieux vous représenter ce que nous prêtons en tant que musée ou ce que veulent acquérir les Amis du Château.*

MUSÉE DES BEAUX-ARTS ET D'HISTOIRE NATURELLE – AVENANT N°1 - CONVENTION DE PRET - MUSÉUM D'AUXERRE

Monsieur MACHUREZ, conseiller municipal délégué aux musées et à la culture indique qu'un oiseau naturalisé (Strigops Kakapo) a été prêté au Muséum d'Auxerre pour une exposition temporaire « Traversée d'animaux sauvages ».

L'exposition qui a débuté le 16 février 2020, devait s'achever initialement le 1^{er} juillet ; elle a été prolongée jusqu'au 30 octobre 2020.

Le Muséum d'Auxerre souhaite donc prolonger le prêt jusqu'au 31 décembre 2020.

Un avenant à la convention de prêt numéro C numéro 2019-046-1 sera signé par les deux parties. L'attestation d'assurance est prolongée.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur MACHUREZ,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention C numéro 2019-046-1 et tout autre document afférent à ce prêt.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS ET D'HISTOIRE NATURELLE – AVENANT N°1 - CONVENTION DE PRET - MUSÉE DE LA GUERRE DE 1870 – LOIGNY-LA-BATAILLE

Monsieur MACHUREZ, conseiller municipal délégué aux musées et à la culture Un prêt d'une médaille de la fédération des défenseurs des Francs-tireurs de Châteaudun a été accordé au Musée de la guerre de 1870, pour une exposition temporaire « Napoléon III et Gambetta, la guerre ».

L'exposition a été décalée et le musée de la guerre de 1870 souhaite prolonger le prêt jusqu'au 31 décembre 2020. Le prêt devait initialement s'achever le 30 novembre 2020.

Un avenant à la convention de prêt numéro C 2020-012-1 sera signé par les deux parties. L'attestation d'assurance sera prolongée.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur MACHUREZ,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention C numéro C2020-012-1 et tout autre document afférent à ce prêt.

OFFICE DE TOURISME - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS – PROFESSIONNELS DU TOURISME OU MEMBRES QUALIFIÉS

Monsieur le Maire indique que l'Office de Tourisme municipal, conformément aux statuts de sa régie, est administré sous l'autorité de Monsieur le Maire et du conseil municipal, par un conseil d'exploitation composé de vingt-et-un membres désignés par le conseil municipal.

Le conseil d'exploitation se compose de :

- 11 conseillers municipaux,
- 10 professionnels du tourisme ou membres qualifiés.

Par délibération numéro 2020-205 en date du 21 juillet 2020 seuls les conseillers municipaux pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme avaient été élus.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, Madame Elisabeth MEYBLUM, Monsieur Jérôme PHILIPPOT représenté par Monsieur Clément POIRIER, Madame Sihame KHALIL, Monsieur Clément POIRIER, Monsieur Thierry MARTIN représenté par Monsieur Christophe SEIGNEURET, Monsieur Christophe SEIGNEURET et Madame Cécile SIHOU qui s'abstiennent,

Décide de compléter la délibération numéro 2020-205 en date du 21 juillet 2020 en désignant les 10 professionnels du tourisme ou membres qualifiés pour siéger au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme savoir :

- Madame Christelle MINARD, Vice-Présidente de l'Association de Développement et de Réservation Touristique (A.D.R.T.),
- Madame Annie SEVIN, Président de l'Office de Tourisme du Perche (Nogent le Rotrou) et administratrice aux Plus Beaux Détours de France,
- Madame Lydia CHOUGNY, Vice-Présidente à la culture et au tourisme de la Communauté de communes Cœur de Beauce,
- Monsieur Philippe ROSSAT, Directeur de l'Office de Tourisme Chartres Métropole,
- Madame Jeannine LANGLOIS, Présidente de l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire – Beaugency,
- Monsieur Jérôme PHILIPPOT, Vice-Président chargé du tourisme à la Communauté de Communes du Grand Châteaudun,
- Madame Evelyne RAPP-LEROY, adjointe au maire de Bonneval,
- Monsieur Renaud BLANLOEIL, Président de l'Association aux portes de l'Histoire,
- Mme Martine ROYER VALENTIN, administratrice du château de Châteaudun.

Monsieur le Maire : *l'idée est d'avoir des professionnels qui puissent faire le lien avec l'Office de Tourisme de Châteaudun.*

Madame ROYER-VALENTIN nous l'avons vu ce matin avec Madame FERRÉ et Monsieur MACHUREZ pour essayer d'avancer notamment sur la signalétique du château et bien d'autres points également. Il nous manque une personne du territoire Vendômois, nous attendons son retour. Voilà les 10 personnes qualifiées que nous vous proposons.

Monsieur ROUIDI : on a reçu la liste des 10 personnes que vous avaient choisies. Nous sommes étonnées car usuellement, dans les autres mandats, y compris dans celui de Monsieur HUGUET, les 10 professionnels du tourisme ou membres qualifiés étaient en général, pas tous, il y a eu la conservatrice du château, étaient tous issus du tissu touristique local. Là quand on voit cette liste, effectivement il y a des professionnels, des technocrates, mais j'ose dire comment vont vivre nos professionnels du tourisme local ce virage politique, et comment allez-vous leur expliquer ?

A mon sens, il y a un manque de localité, puisque l'Office de Tourisme de Châteaudun est catégorie 3, à un professionnalisme local connu et ce qu'il nous faut, c'est le développer, aussi localement, avec les acteurs locaux, et là, je vous laisse aussi me, nous, répondre sur ce point, est-ce que vous les avez sollicités, est-ce que vous avez eu des réponses de leur part ou parce que c'est comme ça qu'il faut faire et pas autrement ?

Monsieur le Maire : sur l'Office de Tourisme, comme je vous le disais, il faut travailler en réseau, Châteaudun seule n'attirera pas de touristes, par contre, Beaugency, Bonneval, Le Perche, Chartres, Vendôme, l'A.D.R.T. au niveau départemental. Ce qu'il faut c'est que des touristes arrivent, il faut l'encourager. Entre Beauce et Perche, cela fait des années qu'ils attendent de la signalétique, je pense que Monsieur GALLOT attend un panneau depuis des années. Nous ce qu'il faut c'est que l'on travaille en réseau et en résonance, si on s'enferme sur nous-mêmes on n'aura malheureusement pas assez de tourisme à Châteaudun. Il faut aller chercher ailleurs, Chartres en a, Vendôme en a, le Perche en a beaucoup. C'est une destination touristique, je vous rappelle, avec Atout France. Après on travaille, on travaillera avec les locaux, on a déjà tous les partenaires locaux, on a les élus, cela n'empêche pas de les voir, d'échanger. Mais encore une fois, l'enjeu s'est d'attirer des touristes sur le territoire, hors COVID, dans un contexte différent, à moyen ou long terme, si on n'ouvre pas Châteaudun, si on n'ouvre pas aux villes moyennes, aux grandes villes autour, l'idéal serait qu'Orléans et d'autres acteurs puissent entrer, alors on aura des difficultés car on n'est pas assez en synergie, on n'est pas assez en réseau pour attirer des touristes dans le Dunois et dans le Grand Châteaudun.

Monsieur ROUIDI : que des acteurs régionaux soient des partenaires privilégiés on l'entend, mais je pense que l'on a tout fait pour le faire et que les acteurs du tourisme le font, mais de là à essayer d'obtenir Madame MINART, alors je la connais très bien, enfin sa présence lors des conseils d'OTSI à Châteaudun, je ne suis pas sûr qu'elle soit beaucoup présente. Il nous faut, à mon sens, pour ces 10 professionnels du tourisme et membres qualifiés, privilégier le local et à partir du local faire des liens avec d'autres structures. L'Office de Tourisme est classé, reconnu territorialement pour qu'il puisse créer des liens de communication et donc attirer les touristes à Châteaudun sans avoir besoin d'être moralement tenu par d'autres acteurs, d'autres territoires, mais quelle est la plus-value à avoir un acteur actif du tourisme, dans l'Office du Tourisme de Châteaudun, qui vienne du Cœur de Beauce ou Perche ou que sais-je ?

Monsieur le Maire : encore une fois, prenez tout bonnement, Beaugency, ils sont dans les 100 plus Beaux Détours de France. Il y a de la synergie à trouver, des réseaux à trouver. Aujourd'hui, je pense que Châteaudun souffre d'un manque de touristes, en été, en nombre qu'ils viennent d'Eure-et-Loir ou de la Région ou d'Île de France, et c'est là tout l'enjeu. Cela ne s'arrêtera pas là, il va falloir adapter la structure, on a une régie, d'autres ont une S.P.L. Société Publique Locale. Il y a un gros travail touristique à faire, on n'a pas un O.T. intercommunal, il y a aussi un travail à mener dans ce sens. Il faut faire des conventions avec des partenaires.

Bref, il y a un gros travail à mener. L'idée s'est de l'entamer avec cette logique d'ouverture. Après Monsieur ROUIDI, les habitudes sont faites pour être changées, à un moment donné si on fait tout pareil, si on fait CTRL C, CTRL V, pourquoi on a été élu ?

Madame KHALIL : j'entends votre réponse sur le réseautage et effectivement cela peut être intéressant que l'Office puisse avoir d'autres professionnels, mais du coup ma question c'est de savoir si la représentativité de Châteaudun sera réciproque avec l'O.T.S.I. du Perche, Vendôme, Chartres, etc...

savoir si la réciproque est également pour Châteaudun. Si effectivement l'idée est de créer du réseau et de l'interaction, ce serait bien qu'ils aient un regard sur notre territoire mais que nous aussi on ait un regard sur le leur pour justement pouvoir trouver les points d'accroche pour pouvoir travailler sur cette synergie de territoire.

Monsieur le Maire : tout à fait. Après dans la vie, il faut faire un pas en avant si on veut que les autres le fasse aussi. Nous, on ouvre la porte avec Beaugency, avec le Vendômois. Je crois que je vous l'avais dit il faut que l'on échange avec tout le monde, avec Orléans, avec Chartres, avec Nogent-le-Rotrou, avec Blois, avec Vendôme, avec la Communauté d'Agglomération de Vendôme, sur d'autres sujets, économique, infrastructure de désenclavement. J'entends votre message, ouais, il faudra aussi que l'on puisse entrer en échange pour qu'il y ait une synergie dans les deux sens. Mais je pense que Châteaudun a à y gagner dans cette logique-là.

Madame KHALIL : je pense qu'eux aussi ont à y gagner dans l'autre sens en mettant en avant le professionnalisme de Châteaudun.

Monsieur le Maire : bien sûr, on l'entend.

Monsieur SEIGNEURET : Monsieur le Maire, merci petite remarque concernant l'ouverture de l'Office de Tourisme de Châteaudun vers l'extérieur, il faudrait que vous en fassiez de même avec votre minorité au sein même de la mairie, c'est une main que je vous tends, vous l'aviez tendue au mois de juin, je vous le disais récemment lors d'une interview dans l'Echo Républicain, nous vous tendons la main et nous sommes-là aussi pour fonctionner avec vous.

Je suis assez surpris dans les 5000 contacts que vous avez dans votre portable que vous n'avez pas Stéphane BERN, je suis assez déçu qu'il ne soit pas membre de l'Office de Tourisme et effectivement je me pose des questions sur cette gouvernance, peut-être que des personnalités viendront. Je tiens d'ailleurs à préciser, pour celles et ceux qui siègent et pour le public qui est présent, que ce ne sont pas des postes rémunérés. Je le précise pour ceux qui sont, aujourd'hui à la vice-présidence du Grand Châteaudun ce n'est pas un autre poste qui est rémunéré.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération, car je pense comme Monsieur ROUIDI le disait que nous avons suffisamment d'acteurs locaux pour travailler avec des locaux et pour relancer la machine locale. Vous avez sans doute durant cette campagne et durant ces sept dernières années rencontré énormément d'acteurs dans la région, c'est très bien de faire la publicité de Châteaudun, mais c'est très bien aussi de faire confiance aux acteurs locaux en l'occurrence pour l'Office de Tourisme. Je pense que vous en avez également rencontré pendant la campagne, je me pose également, et je rejoins le groupe de Monsieur ROUIDI, la question de cette ouverture, même si encore une fois, je suis d'accord avec vous Monsieur le Maire, il faut valoriser et vanter les atouts de Châteaudun. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur le Maire : merci, pas d'autres interventions ? Pour Monsieur BERN, nous l'avons invité pour la cérémonie du 17-18 octobre. Sous réserve, il devrait être sur Châteaudun en fin de matinée.

Et j'en profite, je vous l'avais dit la semaine dernière, toutes les idées sur ce 150^{ème} anniversaire sont les bienvenues, pour qu'on réussisse ce week-end, ce moment-là.

CONSEILS D'ÉCOLES - ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ

Monsieur le Maire indique que par délibération n° 2020-204 en date du 21 juillet 2020, il a été désigné deux délégués pour siéger au sein des conseils d'écoles.

Le conseil d'école est composé du directeur de l'école, président ; du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal, des maîtres de l'école, des maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil et d'un des membres du réseau

d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école. L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

Il exerce notamment les compétences suivantes :

- voter le règlement intérieur de l'école,
- élaborer le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il donne tous avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école),
- donner son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, etc.

Les conseils d'écoles de nos 12 écoles primaires (6 maternelles et 6 élémentaires) sont des structures de concertation essentielles permettant aux acteurs et aux partenaires responsables de l'éducation de se rencontrer. Il est donc important pour la municipalité d'être présente au côté des parents d'élèves et des enseignants pour construire l'avenir des jeunes dunois.

Le maire étant membre de droit, il convient donc de désigner un seul délégué. Les dispositions de la délibération susvisée sont rapportées par la présente.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, cette élection est faite au scrutin secret et à la majorité absolue.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter à main levée.

Est candidat

M. LANGLAIS

A l'issue du scrutin, à l'unanimité, est déclaré élu pour la durée du mandat municipal pour siéger sein des établissements d'enseignement scolaire :

M. LANGLAIS

CRÉDITS DE FORMATION DES ÉLUS

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement de mandat, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur les crédits de formation des élus.

L'article L.2123-12 du C.G.C.T. dispose que « les membres d'un Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ».

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine les crédits ouverts à ce titre.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur (agrément dispensé après avis du Conseil national de la Formation des Elus locaux).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune (montant théorique prévu par les textes, majorations y compris) et le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant. Pour l'année 2020, les crédits ouverts s'élèvent à 3.000 €.

Les frais de formation comprennent :

- les frais de déplacement qui comprennent, outre les frais de transport, les frais de séjour (c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration),
- les frais d'enseignement,
- la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'écu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat. Elle est de même nature que l'indemnité de fonction et est donc soumise à CSG et à CRDS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-12 et suivants et R.4135-19-1 et suivants,

Vu la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions des mandats locaux,

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

Vu le décret n°2016-870 du 29 juin 2016 relatif aux modalités d'application du droit individuel à la formation des titulaires de mandats locaux,

Considérant que les membres d'un Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions

Considérant que les frais de formation des élus constituent une dépense obligatoire pour la commune,

Considérant que le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant des crédits ouverts au titre des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune,

Considérant que le montant des crédits ouverts au titre de l'année 2020 s'élève à 16.855,52 €,

Considérant qu'une enveloppe au titre de l'année 2020 de 3 000 € est allouée à la formation des élus,

Considérant que ce crédit sera réparti à égalité entre tous les élus qui sollicitent une formation à condition que celle-ci soit dispensée pour un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur conformément à l'article R.4135-19-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer avec les organismes de formation agréés les conventions présentées préalablement à toute action de formation en lien avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la Ville par les élus au Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à mandater le paiement de toute facture relative à la participation effective des élus à une journée d'étude, de stage ou une session de formation organisée par un organisme agréé,

Autorise à rembourser les frais de déplacement et de restauration engagés par les élus et nécessairement liés aux formations sur présentation de pièces justificatives, ainsi que les pertes de

revenus éventuelles, résultant de l'exercice de ce droit à la formation, sur justification et dans la limite prévue à l'alinéa 2 de l'article L.2123.14 du Code général des collectivités territoriales.

Charge Monsieur le Maire de veiller à ce que chaque élu ou groupe d'élus ne dépasse pas la part annuelle qui lui revient dans la limite de la répartition égalitaire des crédits alloués,

Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

PRIME DE DÉPART EN RETRAITE DES AGENTS - PLAFONNEMENT

Monsieur le Maire indique que la collectivité verse une prime de retraite aux agents depuis plusieurs années.

Les bénéficiaires sont les agents titulaires et contractuels qui ont fait valoir leur droit à la retraite, et les agents ayant demandé une retraite pour invalidité.

La prime sera versée en tenant compte de l'ancienneté de l'agent et dans la limite d'un montant maximum fixé à 5 000,00€.

ANCIENNETE DANS LA COLLECTIVITE				
	Inférieur à 2 ans	Entre 2 ans et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Supérieur à 10 ans
PRIME DE RETRAITE	Pas de versement	Prime équivalente à 1 mois de salaire dans la limite de 2 000,00€	Prime équivalente à 2 mois de salaire dans la limite de 3 000,00€	Prime équivalente à 3 mois de salaire dans la limite de 5 000,00€

Le calcul se fait à partir du dernier bulletin de paie de l'agent, hors prime de fin d'année et avant le prélèvement à la source.

Le comité technique a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Adopte le plafonnement de la prime de départ en retraite à 5 000,00€.

Monsieur ROUIDI : *c'est une question qui est déjà revenue lors de conseil municipal ancien. Il y a un changement dans la mise en place de ces primes, à partir de cette fois-ci, vous avez mis un montant maximum pour les départs, ce montant maximum n'existait pas avant, il y avait plusieurs catégories, je voulais juste savoir quelle économie allons-nous faire si vous plafonnez de cette façon ?*

*Je rappelle entre deux et cinq ans, la prime est équivalente à un mois de salaire, entre cinq et dix ans, la prime est équivalente à deux mois de salaire et supérieur à 10 ans cela était trois mois de salaire sans plafonnement. Quelle est la justification du plafonnement ? Est-ce que c'est la loi ? et si c'est le cas quelle économie allons-nous faire avec ce dispositif ?
Et après, j'aurai une question plutôt technique ?*

Monsieur le Maire : allez-y ?

Monsieur ROUIDI : est-ce que le comité technique a été réuni pour pouvoir faire passer cette délibération ?

Monsieur le Maire : oui, oui le comité technique, nous l'avons réuni début septembre.

Monsieur ROUIDI : dans le rapport de présentation, il ne figure pas son approbation ?

Monsieur le Maire : oui, oui mais le comité technique a délibéré sur ce projet.

Monsieur ROUIDI : il faut le rajouter du coup.

Monsieur le Maire : on va l'ajouter. Sur l'économie, elle sera de plusieurs milliers d'euros, puis comme on le dit, comme on le fait, on est économe pour le budget municipal, on est soucieux de nos deniers publics. C'est un coût pour la Ville quand il y a des primes très élevées et on veut, encore une fois, être en maîtrise budgétaire et financière.

RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire indique que dans cette période de crise sanitaire, la ville de Châteaudun souhaite valoriser et favoriser les emplois en faveur de la jeunesse dunoise, tout en maîtrisant ses dépenses budgétaires en bénéficiant des aides de l'Etat.

Ainsi, les contrats d'apprentissage pourraient permettre à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus, et sans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs dont les personnes handicapées, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. La formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre professionnel.

Ce dispositif présente un intérêt à la fois pour les personnes accueillies et pour les services accueillants.

L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC :

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1^{ère} année	27% du Smic, soit 415,64 €	43% du Smic, soit 661,95 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 815,89 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 539,42 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2^{ème} année	39% du Smic, soit 600,37 €	51% du Smic, soit 785,10 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 939,04 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 539,42 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
3^{ème} année	55% du Smic, soit 846,68 €	67% du Smic, soit 1 031,41 €	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1 200,74 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 539,42 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

De plus, sur le plan fiscal, l'apprenti bénéficie de 3 avantages principaux :

- aucune cotisation salariale n'est retranchée de son salaire brut dans la limite de 79 % du Smic (soit 1 217 €). La part de rémunération au-delà de ce montant reste soumise à cotisations,
- son salaire est exonéré de CSG et de CRDS,
- son salaire est exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget prévisionnel.

Le comité technique a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Adopte la proposition de recourir au contrat d'apprentissage pour l'ensemble des services de la Ville, en fonction des besoins pressentis.

Monsieur POIRIER : merci Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaitais intervenir concernant la délibération qui suit par rapport à la proposition de recourir aux contrats d'apprentissages pour l'ensemble des services de la Ville, c'est une mesure pour laquelle nous sommes bien évidemment favorables, nous savons que c'est une véritable difficulté pour les étudiants de trouver un stage en contrat d'apprentissage et cela, malheureusement, ne manquera pas de s'accroître avec la crise sanitaire que nous traversons et dont l'impact commence tout juste à se faire sentir.

Les collectivités ont, je crois, un rôle à jouer sur leur territoire, nous pensons que cela est fondamental, pour l'attractivité de notre ville, ce soutien à la formation et d'accompagner nos jeunes.

Cependant par rapport à ça, deux choses à voir avec vous. Nous souhaiterions avoir des réponses sur les procédures que vous employez, en consultant les réseaux sociaux de la Ville, hier, nous avons constaté qu'une offre d'emploi déjà parue ? Ce qui amène une deuxième question : l'avis du conseil municipal et la décision de celui-ci n'ont-ils pas de valeur à nos yeux. Pour ma part et par ailleurs, je pense que cette mesure doit s'ancrer dans une politique globale concernant l'emploi. Châteaudun est meurtrie par la fermeture brutale de Camaïeu en centre-ville le vendredi 21 août au matin, par le plan social annoncé chez Paulstra qui pourrait mettre en péril près de 50 emplois, le départ évoqué de la société d'Alltricks, bref, un ensemble de faits qui surviennent en début de votre mandat dont vous n'êtes pas responsables mais pour autant aucune réaction, que ce soit de vous ou de vos élus et cela nous le regrettons.

Monsieur le Maire, nous souhaiterions connaître votre vision, informez-nous de la matière d'emploi sur Châteaudun et sur son territoire, car la Ville à elle seule ne pourra pas tout supporter.

Monsieur le Maire : merci Monsieur POIRIER. Alors, par rapport à vos points, ça pourrait être un long débat. Sur : « la Ville à elle seule ne pourra pas tout supporter » vous avez raison. C'était la Région qui était compétente sur l'apprentissage, ce gouvernement a fait le choix de le confier différemment, donc il y a un vrai sujet sur la formation, sur l'apprentissage, etc..., donc oui la Ville seule ne peut pas tout gérer.

Deuxièmement sur la dimension économique, c'est au Grand Châteaudun que les compétences sont les plus fortes.

Nous communiquons souvent mais à certains moments, il faut savoir moins communiquer et faire plus un travail direct avec les acteurs, sur Camaïeu, sur Hutchinson, sur Alltricks sur tous ces sujets, je pense qu'il faut savoir rester prudent et il faut être en échange avec les différents acteurs. Encore aujourd'hui, j'ai échangé avec la Région sur Hutchinson, pour faire un point régional sur les pertes possibles, car Hutchinson est à Vierzon, et à plusieurs endroits en Indre-Loire également. Nous sommes particulièrement actifs mais sur certains sujets, il faut savoir être moins en communication.

Sur l'apprentissage, c'est cette volonté encre une fois d'être tourné vers nos jeunes, tout en maîtrisant la question budgétaire, en profitant des aides de l'Etat et des déductions fiscales existantes

Monsieur KUZUOGLU : depuis combien de temps savons-nous qu'Alltricks est prêt à partir de Châteaudun ? car Monsieur nous dit que ça va partir c'est ça ?

Monsieur POIRIER : c'est évoqué ?

Monsieur KUZUOGLU : depuis combien de temps c'est évoqué ?

Monsieur POIRIER : notamment par rapport à la crise sanitaire.

Monsieur KUZUOGLU : avant de dire ça il faut peut-être voir pour une extension de bâtiment. Nous avons déjà mis en place certaines démarches pour essayer de subvenir à leurs besoins car ils veulent apparemment multiplier par deux leur superficie. Madame Julie KABAN est sur l'affaire, moi pareil je

travaille là-dessus. Je pense que ce besoin d'extension était déjà survenu le mandat d'avant. Alors nous on est arrivé, cela fait quelques mois qu'on est là, on essaie de faire pousser les choses, pour essayer de faire avancer la demande d'Alltricks avec DEV'UP et tout ce qui s'en suit. On fait ce qu'on peut, ça fait quelques mois qu'on est là, donc c'est pour ça je pense qu'il y avait un travail en amont qui devait se faire avant qu'on arrive pour éviter qu'Alltricks parte et on ne veut pas qu'ils partent, mais subvenir à leurs besoins dans l'immédiat, c'est difficile.

Monsieur le Maire : monsieur POIRIER, si je peux me permettre, je vous recommanderais la prudence publique sur ces sujets et nous Alltricks, et moi en tant que mairie de Châteaudun, on fera tout pour qu'ils puissent grandir, s'agrandir à Châteaudun. Ils ont 7 000 m², ils sont à l'étroit, ils veulent croître de l'autre de 12 à 15 000 m². On fait tout pour les accompagner au mieux.

Cela rejoint le thème que l'on a soulevé dans la campagne c'est l'outil d'aménagement propre à la ville, à l'agglomération ou au Grand Châteaudun. C'est un sujet qui va prendre du temps, il faut que l'on ait un outil d'aménagement. C'est l'Office HLM qui le faisait quand il y avait du bâti et dès qu'il n'y a pas de logements, c'est plus compliqué et après il y a l'EPFLI qui est dans le Loiret, qui fait son travail. Il ne faut pas que l'on ait à faire à un aménageur, on a une difficulté quand il y a un problème de croissance. On essaie de les accompagner au mieux, dans les différentes zones de Châteaudun, la Bruyère, Beauvoir, Vilsain, on essaie de les accompagner au mieux, pour cette croissance.

Mais il y a ce problème de la S.E.M. d'aménagement qu'il faut avoir, il faut que l'on s'y attache rapidement pour que l'on est un aménageur, une S.E.M. Société d'Economie Mixte, ou une autre forme juridique, mais il faut que l'on ait un aménageur qui permette de faire des bâtiments industriels prêts à l'emploi pour nos entreprises qui viennent d'Ile de France ou d'ailleurs.

On passe au vote.

Monsieur KUZUOGLU : monsieur le Maire si vous le permettez, je pense qu'il y a aussi le départ de monsieur LEGRAND, je pense que l'on aurait pu anticiper dans le mandat avant nous car Monsieur LEGRAND avait un rôle très important, aujourd'hui on est à la recherche, ça fait deux, trois mois qu'on est là, trouver quelqu'un pour découvrir le territoire, pour développer le territoire, c'est un travail qui est important, je pense que la municipalité d'avant aurait pu anticiper ce départ.

Monsieur ROUIDI : sans polémique, le développement économique c'est la compétence de la Communauté de Communes, donc de là à tout mettre sur l'ancienne municipalité de Châteaudun, je pense qu'il faut passer à autre chose, Monsieur KUZUOGLU, il faut arrêter de remuer....

Monsieur KUZUOGLU : oui, il faut arrêter de tout remuer, mais il fallait anticiper.

Monsieur ROUIDI : je pense que le développement économique, c'est un problème épineux. Alltricks est arrivée, il faudrait se poser la question de savoir comment elle est arrivée, c'est l'ancienne municipalité qui l'a fait venir, donc il faut arrêter de donner de fausses vérités. Aujourd'hui, le problème économique est un problème tellement épineux et très sensible, je suis d'accord avec Monsieur VERDIER, il ne faut pas communiquer là-dessus, il faut communiquer à bon escient, et partir sur de fausses vérités, mais il ne faut pas toujours rejeter la faute à l'autre, il faut avancer. Monsieur LEGRAND a fait son temps, il y avait un projet, la COM COM avait un projet de développer le pôle économique avec le renforcement de l'équipe, mais aujourd'hui, financièrement la COM COM est dans une situation telle qu'elle ne peut pas se permettre. Il va falloir trouver les fonds pour permettre à ce service de se développer tel que cela était envisagé ?

Monsieur KUZUOGLU : Monsieur LEGRAND c'était un poste important on ne peut pas laisser ça comme ça, il va falloir faire quelque chose.

Monsieur SEIGNEURET : je reviens, sans rentrer dans le débat sur le développement économique, on pourrait y passer un long moment. Je pensais, qu'en étant aux manettes de la Ville et en étant maire,

Monsieur le Maire, vous alliez répondre aux questions et que vous alliez prendre l'habitude de répondre aux questions. Vous ne répondez pas à Monsieur POIRIER, pourquoi, nous découvrons sur Facebook des annonces, alors que ce soir, nous votons une délibération sur cette aide à l'apprentissage et encore une fois cela ne veut pas dire que l'on est contre cette action en faveur de l'apprentissage. Pourquoi, car je sais que vous adorez la communication, je l'aime aussi, j'aimerais que les choses se fassent de manière assez sûre. Je vous l'ai dit en commission, il y a une semaine. Je vous ai dit que vous deviez respecter le travail de la minorité, il faut que le public ce soir le sache, ceux qui nous regardent, il faut que les gens sachent nous avons la semaine dernière, vous allez dire que peut-être je chipote, que je suis attaché à quelques détails, mais je pense qu'effectivement, on ne peut pas travailler en commission plénière à l'image d'une assemblée générale où vous étiez vous derrière une table avec vos élus et l'administration et nous dans la salle sur des chaises, c'est le respect de la minorité. Deuxième, effectivement, je rejoins Monsieur POIRIER, on découvre des choses après les réunions ou en l'occurrence ce soir avant la réunion c'est le cas pour l'aide à l'apprentissage, mais c'est également le cas de la semaine dernière où la réunion de la commission plénière avait lieu, sauf erreur de ma part le jeudi, le vendredi, nous découvrons sur Facebook votre candidature pour l'Hôtel-Dieu et sa vente. Je vous appelle, Monsieur le Maire, à changer de méthodes. Je vous ai demandé, lors de la commission plénière d'avoir des commissions thématiques où l'on aborde des sujets, où l'on aborde vraiment par thème sur le patrimoine (l'Hôtel-Dieu et le développement économique), le projet que vous avez d'un hôtel 4 avec SPA, pour les écoles Jean Macé à venir, ou pour d'autres projets. Vous avez répondu à côté en commission plénière. Vous répondez encore, ce soir, à Monsieur POIRIER à côté. Répondez aux questions s'il vous plaît que ce soit précis et que nous sachions où nous allons pendant six ans.*

Monsieur le Maire : merci Monsieur SEIGNEURET. Je ne dis pas ça pour Monsieur POIRIER, mais faut-il aussi que les remarques et les questions soient aussi constructives et elles ne le sont pas toujours de votre côté. Après, le choix, et encore une fois, on l'a dit pendant la campagne, c'est celui d'avancer, c'est celui de délivrer les sites, les citoyens et citoyennes attendent des résultats, sur les animations, sur différents sujets, donc oui, à des moments, il faut que l'on avance et encore une fois, je vous dis beaucoup plus de choses, on vous dit plus de choses, sur la taxe sur les friches commerciales, enfin, on fait 20 trucs par jour, 20 actions par jour, s'il fallait tout vous dire. Encore une fois, le C.G.C.T., ou les codes ne le prévoit pas, mais là on porte encore des décisions à votre connaissance sur l'audit financier, on n'est pas obligé formellement et on le fait en transparence. Aussi, je suis désolé, on l'a mis dans le programme, on a une approche avec les 13 500 Dunois. Bien sûr, il y a le conseil municipal, je respecte énormément la démocratie, infiniment, car pour moi c'est le peuple qui élit ses représentants pendant plusieurs années, 6 ans en l'occurrence. Il y a aussi les dunoises et les dunois à qui on doit rendre compte et on le fait. On essaie d'avancer sur le tourisme, sur l'apprentissage, sur la santé, le plus possible, sur l'économie, sur l'emploi, sur le commerce, sur l'immobilier, Frédéric sur l'urbanisme, Nico sur la protection animale, Joëlle en tant que chef de chantier, Marianne a rencontré plus d'une dizaine d'associations, Khalid sur la jeunesse, Bruno sur le sport. Il y a trois réunions par soir, alors oui vous voulez des réunions, je vous ai répondu en commission, la réunionite ça n'avance pas.

Monsieur SEIGNEURET : non, non vous vous trompez Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : attendez Monsieur SEIGNEURET, laissez-moi finir, je ne vous ai pas coupé. A un moment donné nos élus, monsieur KHAMLACH, Madame OUFKIR, ils ont fini à 22 heures lundi soir sur le F.J.T., pour essayer de dépatouiller une situation compliquée. On pourrait vous faire un rapport d'une demi-heure sur le F.J.T.etc...mais nous on est là pour avancer, enfin, on peut essayer de tout dire, on ne pourra pas tout dire. Je vous dis on prend 20-30-50 décisions par jour c'est comme à la vie d'une municipalité. On fait le maximum. Après, j'essaie de répondre aux questions. J'entends Monsieur POIRIER en a posé plusieurs, peut-être que celle-ci je n'ai pas complètement répondu, oui peut-être au niveau de la com, par moments il y a des moments où il faudrait être un peu plus précis. Mais on essaie d'avancer, on essaie de délivrer dans

le sens de l'intérêt général, du mieux possible et on doit aussi rendre compte aux 8 000 électeurs inscrits et au 13 500 dunoises et dunois, c'est notre crédo avec l'équipe « Châteaudun 2020 ».

Monsieur SEIGNEURET : *Monsieur le Maire, si je peux me permettre, une dernière remarque. Vous disiez, dans un sourire, certes mais cela a quand même été dit le 30 juillet dans l'Echo Républicain qu'il n'y avait pas d'opposants à Châteaudun, je vous rassure, il y aura bien des opposants à Châteaudun. Je vous l'ai dit au début de votre mandat, nous serons-là pour nous opposer de manière constructive. Nous voterons quand nous considérons que c'est pour l'intérêt général, que c'est pour le bien des dunoises et des dunois et nous nous abstiendrons, nous voterons contre quand nous considèrerons le contraire. Je sais pertinemment que vous travaillez, que vos élus travaillent d'arrache-pieds, qu'ils découvrent ce mandat et que c'est difficile. Je le sais, je le sais, ce n'est pas simple, ce n'est pas cela que je remets en cause, je parle simplement ce soir de la place de la minorité, sur son association, non pas pour participer aux réunions que vous organisez, je vous dis simplement que vous avez pour l'instant, sur les promesses de votre campagne, que vous avez prôné tout à l'heure pour l'Office de Tourisme, où est cette ouverture ? Si à chaque fois, nous devons nous réunir en commission plénière une semaine avant un conseil municipal, je considère qu'effectivement, c'est un pré-conseil municipal pour ensuite valider une semaine après tout ce que vous avez décidé. Mais encore une fois, je ne mets absolument pas en cause le travail de votre équipe, et j'en vois et j'en croise à qui je parle et qui sont déjà sous un monticule de responsabilités, de rendez-vous et de réunions. Je ne me demande pas des réunions et je suis comme vous, je ne suis pas pour la réunionite aigue. Je dis simplement que sur certains projets majeurs, fondateurs pour la ville de Châteaudun, je vous invite, et encore une fois vous nous tendez la main, les célébrations du 18 octobre, je vous tends la main pour les futurs projets de Châteaudun et pour qu'il puisse y avoir des commissions thématiques sur les projets pour la Ville, les minorités représentées par la groupe de Monsieur ROUIDI et par moi-même avec Cécile SIHOU et Thierry MARTIN, et bien nous devons aussi, vous l'avez souhaité, vous l'avez dit et vous l'avez écrit au mois de juin, associer l'opposition ou en tout cas ceux qui étaient concurrents pendant cette campagne électorale au travail de la collectivité. Et bien, tenez vos engagements.*

Monsieur le Maire : *merci Monsieur SEIGNEURET. J'en profite pour citer tout le monde du coup. Madame TAG travaille énormément sur les animations, Madame KABAN qui fait venir des investisseurs, Stéphanie THOMAS, Didier LEMOINE sur les espaces verts, Jean-Marc GAUDICHAU qui ne compte pas ses heures sur la sécurité, Monsieur MACHUREZ sur la culture, Madame OUFKIR je l'ai dit, Madame BRIAND sur l'état-civil.*

Monsieur SEIGNEURET : *on les connaît.*

Monsieur le Maire : *Madame RIVAULT, Madame Mihaela BLANLOEIL sur l'office HLM, Madame RODRIGUES sur la mobilité, Monsieur KUZUOGLU sur l'industrie et l'emploi et Monsieur BOIRE sur l'urbanisme,*

Monsieur SEIGNEURET sur « tenez vos engagements », je les tiens, mais je n'ai pas vu de proposition de votre part depuis le 3 juillet 2020. Je n'ai pas vu de proposition écrite, un courrier, un courriel. Je l'attends, peut-être qu'il va venir, je suis ouvert. Sur les commissions, je vous ai déjà répondu, on a le règlement intérieur à faire dans les 6 mois. Le 3 juillet 2020, nous sommes élus, nous avons jusqu'au 3 janvier 2021. Je vous l'ai dit aussi, par moment il faut aller vite et savoir réfléchir. Au Grand Châteaudun, on a choisi de faire 4 commissions.

En début de mandat, il y a pleins de personnes présentes aux commissions, à la fin il y en a 2 ou 3. Combien il faut faire de commissions ? Est-ce qu'il en faut 3, est-ce qu'il en faut 5 ? Moi, je crains la réunionite. Les élus sont quasiment pris 5 jours sur 7, il y a une vie de famille, il y a un équilibre familial à respecter. C'est important de le dire et je le dis avec force. Il faut trouver la bonne articulation. On a préparé la rentrée scolaire, les douze écoles, c'était pas facile, la réouverture des gymnases avec Monsieur LABELLE, avec Monsieur KHAMLACH, il y a plein de sujets. Il faut parfois se donner le temps, trouver la bonne formule parce que si on vote le règlement intérieur trop vite en août ou en septembre

qu'on veut le changer dans un an, on va nous dire : « ouais, vous n'avez pas fait ce qu'il fallait ». Il faut trouver la bonne articulation sur les projets structurants je vous ai entendu, mais encore une fois proposez-nous des choses. Quand je dis à l'Echo Républicain : « il n'y a pas d'opposition, ce que je veux dire, c'est ce que je viens de vous dire, il faut que cela soit quelque chose de constructif. Nous l'attendons.

Monsieur SEIGNEURET : *comptez sur nous.*

SERVICE ANIMATIONS/COMMUNICATION - CRÉATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la collectivité,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs au sein la direction des animations/communication afin de respecter les engagements pris lors de campagne municipale et ainsi de développer de nouveaux outils, d'élargir son champ d'action et proposer aux Dunois une saison d'animations plus étoffée.

Le comité technique a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Monsieur ROUIDI, Madame Elisabeth MEYBLUM, Monsieur Jérôme PHILIPPOT représenté par Monsieur Clément POIRIER, Madame Sihame KHLAIL, Monsieur Clément POIRIER, Monsieur Thierry MARTIN représenté par Monsieur Christophe SEIGNEURET, Monsieur Christophe SEIGNEURET, Madame Cécile SIHOU qui s'abstiennent,

Autorise la création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet au service animations/communication.

Monsieur le Maire : *j'en profite pour saluer le travail de Monsieur SOHBI sur la santé et de Madame LECOUSTRE sur le commerce et sur pleins d'autres sujets car quand on se lance dans les énumérations, on en oublie toujours. Il y a un travail énorme qui est fait encore une fois.*

Monsieur POIRIER : *merci Monsieur le Maire. Alors sans polémique, puisque nous aussi nous voulons quelque chose de constructif, j'ai une question concernant la délibération à suivre : le poste que vous souhaitez créer est un poste de catégorie B, rédacteur territorial, un poste d'encadrant à responsabilité, il me semble nécessaire que vous en disiez davantage sur les objectifs, et les missions de l'agent qui sera recruté, j'ai vu dans le rapport de présentation, les engagements lors de la campagne municipale, d'élaborer de nouveaux outils, d'élargir son champ d'actions, cela veut dire beaucoup de choses et à la*

fois pas grand-chose, d'autant plus que nous en avons parlé en début de séance, les finances doivent être tenues, vous le répétez assez et nous le pensons également, donc ne devrions-nous nous pencher sur le tableau des effectifs et pourrions-nous savoir avant la structure hiérarchique sur le fonctionnement de notre Ville. Sans éclaircissement sur ces questions, nous ne pourrions voter ce soir pour la création d'un nouveau poste et dans ce cas je souhaite que nous puissions sursoir, ce soir, à défaut d'informations et dans le cas contraire nous nous abstiendrons. Merci de m'éclairer et de nous éclairer sur le sujet.

Monsieur le Maire : *merci Monsieur POIRIER. Encore une fois comme nous avons pris l'engagement pendant la campagne, les animations est l'un des piliers de notre action. On l'a vu cet été. Il y a une charge de travail importante dans le secteur de l'animation que ce soit le Festival du Loir, que ce soit sur la place du 18 Octobre, aux Martineaux, à Beauvoir, enfin dans tous les quartiers de notre Ville. Il faut que l'on ait dans les services un peu plus de renfort sur ces sujets et d'animations, communication. Et ce que nous disent, on parlait d'économie tout à l'heure, les chefs d'entreprises nous disent quoi ? on paiera des impôts, peu importe où l'on sera, par contre la plus-value d'une ville, c'est son pôle de services et ce qu'elle peut apporter. Bien sûr, il y a la petite enfance, il y a la crèche, les écoles mais il y a aussi les animations le dimanche. Combien de Dunois, nous ont dit, il nous manque des animations le dimanche, le dimanche après-midi, il ne se passe rien à Châteaudun. Il faut que l'on ait des animations plus souvent, plus fréquemment, et pour ça il faut que l'on muscle, que l'on densifie, que l'on étoffe la partie communication et animation, c'est très important pour offrir ce moment d'attractivité, de divertissement dont Châteaudun a tant besoin et dont les dunoises et les dunois nous réclament. D'avantages de moments au théâtre, à Malraux ou à différents endroits de la Ville.*

Madame KHALIL : *du coup votre réponse m'amène une remarque et pas forcément une question c'est de savoir plutôt que de créer un poste et de recruter en externe, est-ce que vous avez fait le tour des services, est-ce que des compétences en interne, valoriser des compétences en interne c'est quelque chose que vous avez analysé ? Après pour avoir côtoyé le personnel municipal et les différents services, je pense qu'il y avait des compétences qui auraient pu ou qui pourraient vous accompagner sur vos objectifs. Donc, ma question est simple avez-vous pensé à une promotion en interne, ou simplement vous êtes parti sur un recrutement en externe qui effectivement, comme le disez Monsieur POIRIER, est un poids supplémentaire sur les finances de la Ville.*

Monsieur le Maire : *sur les compétences en interne, évidemment, il y en a. On est sur la création d'un poste. On n'a pas dit que on allait recruter. Madame A ou Monsieur B.*

Madame KHALIL : *d'où ma question ?*

Monsieur le Maire : *donc la question interne/externe est ouverte.*

SYNDICAT DU PAYS DUNOIS – MODIFICATION DES STATUTS – INTEGRATION DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE-SOUS-BROU

Madame KABAN, conseillère municipale déléguée à la promotion et à l'attractivité immobilière de Châteaudun indique que par délibération n° 2020-16 du 27 juillet 2020, le Comité Syndical du Pays Dunois a modifié les statuts du Pays Dunois intégrant la commune de DAMPIERRE-SOUS-BROU.

Conformément aux articles L.5211-18 et L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est laissé aux différentes entités membres du Syndicat du Pays Dunois (Communes, Communauté de Communes) un délai de trois mois à partir de la notification de cette délibération pour qu'elles délibèrent et se prononcent sur la modification des statuts.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame KABAN,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve la modification des statuts du Pays Dunois notamment l'article 1^{er} du Titre 1 qui sera désormais ainsi rédigé :

« Article 1^{er} : Dénomination

En application de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre les communes de :

CANTON DE CHATEAUDUN : Alluyes, Bonneval, Châteaudun, Conie-Molitard, Dancy, Commune nouvelle de Dangeau, Donnemain-Saint-Mamès, Flacey, Jallans, la Chapelle-du-Noyer, Logron, Marboué, Moléans, Montboissier, Montharville, Moriers, Saint-Christophe, Saint-Denis-Lanneray, Saint-Maur-sur-le-Loir, Saumeray, Thiville, Trizay-les-Bonneval, Villemaury, Villiers-Saint-Orien.

CANTON DE VOVES : Bouville, Bullainville, Le Gault-Saint-Denis, Neuvy-en-Dunois, Pré-Saint-Evrout, Pré-Saint-Martin, Sancheville.

CANTON DE BROU : commune nouvelle d'Arrou, La Bazoches-Gouet, Brou, Chapelle-Guillaume, Cloyes-les-Trois-Rivières, Dampierre-sous-Brou, Gohory, Moulhard, Unverre, Yèvres.

Et pour les domaines de compétences que leur ont transférés les communes :

**la Communauté de Communes du Grand Châteaudun,*

** la Communauté de Communes du Bonnevalais,*

Un syndicat mixte qui prend le nom de :

SYNDICAT DU PAYS DUNOIS »

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

MANDATS SPÉCIAUX – UFRA 2020

Monsieur le Maire précise qu'une délégation de la Ville de CHÂTEAUDUN, composée d'élus se rendra à la 23^{ème} foire régionale UFRA à SCHWEINFURT (ALLEMAGNE) qui se déroulera du samedi 26 septembre 2020 au dimanche 04 octobre 2020.

L'UFRA – la foire de "Unterfranken" (la Basse-Franconie en français) – se déroule tous les deux ans à SCHWEINFURT et offre une large gamme de produits, de prestations de services et d'informations.

Au total les organisateurs de la foire régionale de l'UFRA a réuni environ 350 exposants et 70500 visiteurs à l'UFRA en 2018.

La présence d'une délégation d'élus dunois, lors de cette foire, manifeste notre volonté de faire perdurer ce jumelage qui tout au long de son existence s'est transformé en amitié mutuelle. Le jumelage entre SHWEINFURT et la ville de Châteaudun a débuté en juillet 1964.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de prendre en charge les frais liés aux transports et aux séjours des élus à l'occasion de cette foire régionale UFRA à SCHWEINFURT.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations n° 2020-182 au n° 2020-244 arrêtées au 26 août 2020.

Monsieur ROUIDI : *c'est une question précédée d'une alerte et suivie d'une proposition puisque vous souhaitez que l'on fasse des propositions.*

L'alerte, vous êtes en train de préparer le repas des personnes âgées comme cela se fait usuellement à l'Espace Malraux, certes les seniors sont d'une importance capitale pour notre Ville mais néanmoins il faut être prudent concernant cette manifestation qui moi personnellement me choque en ces temps de COVID, même si peut être certaines personnes souhaitent un moment convivial, on le conçoit, mais faire six repas à l'Espace Malraux avec des personnes fragiles, avec un risque qui, aujourd'hui, augmente de jour en jour même si c'est loin de chez nous, c'est plutôt dans le sud de la France où il y a eu beaucoup de promiscuité. Il n'en demeure pas moins que politiquement parlant pour cette manifestation, il nous semblerait pas, alors pas de l'annuler, en tout cas si cette manifestation avait lieu, on désapprouve dès maintenant compte-tenu du risque, mais par contre on vous proposerait plutôt ce que vous ont peut-être proposé vos services c'est de perpétuer cette tradition des colis. Ça c'est notre première proposition, donner des colis aux personnes recensées et de leur faire venir leur colis à domicile. Deuxième proposition qui peut être un coup double et qui pourrait peut-être relancer l'économie surtout dans le domaine de la restauration c'est donner des bons pour une consommation locale dans les restaurants de Châteaudun. Un panier usuellement pour 10 ou 15 €, pourquoi pas donner cette somme à un couple 30 € pour un couple pour aller dans les restaurants de Châteaudun, avoir un tête-à-tête avec son conjoint ou sa compagne. Cela donnera un double impact et sur les seniors et sur le commerce d'autant plus que les restaurateurs ont besoin de ce coup de pouce. C'est une proposition que l'on vous fait. Cela dit si les repas se font de la sorte à mettre tout le monde à Malraux, on sera défavorable.

Monsieur le Maire : *merci Monsieur ROUIDI. Peut-être prend on la question de Monsieur POIRIER et après on répond aux deux.*

Monsieur POIRIER : *je veux juste revenir sur le débat qu'il y a eu tout à l'heure sur les commissions thématiques et les échanges que nous avons eu avec Monsieur SEIGNEURET. Je tiens à vous dire que je pense que nous sommes constructifs, que nous sommes force de proposition et nous sommes élus que depuis deux mois et demi. J'ai pris acte de vos arguments que ce soit ce soir ou lors de la commission plénière du 10 septembre concernant votre position par rapport aux réunions, que vous définissez comme étant de la réunionite, votre crainte de créer des coquilles vides, de conserver du temps pour soi. Je tiens néanmoins à rappeler que nous avons un devoir vis-à-vis de nos administrés, l'engagement que nous avons pris envers les Dunois en nous portant candidat, c'est un choix personnel que nous*

avons fait en connaissance de cause avec tout ce que cela implique et notamment par rapport à la charge de travail.

Et c'est vraiment dans une commission thématique que cela se passe et non pas en commission plénière, comme l'a dit Monsieur SEIGNEURET, où l'on ne peut pas travailler.

De plus, vous avez fait le choix d'une gouvernance unilatérale, de l'autocratie. Au-delà de ça, vous ne leur laissez pas ou peu la parole, c'est une lourde reconnaissance et une légitimité des élus que nous sommes.

Monsieur le Maire, auriez-vous la volonté de diviser votre opposition, ou alors avez-vous peur du débat ?

D'ailleurs, je propose que nous le soyons, constructifs car le temps passe, le travail s'accumule comme vous le dites, nous avons conscience de cela. Alors, nous vous le demandons, installez au plus vite des commissions et pourquoi pas une première commission, vous l'avez évoqué tout à l'heure, sur la mise en place du règlement intérieur de notre conseil municipal, nous n'avons pas de règle, le délai s'égrène depuis notre installation et nous n'avons toujours pas abordé ce point, nous n'avons plus que 4 mois pour travailler sur ce règlement intérieur et l'approuver.

Nous aussi les Dunois nous parlent et ils nous disent qu'ils ne veulent pas d'un monarque Monsieur VERDIER.

Madame FERRE : ah elle est pas mal celle-ci. Il ne faut surtout pas vous gêner. On est pas muselé.

[Applaudissements]

Monsieur KHAMLACH : quand on a du temps libre, c'est facile de préparer ses réponses. Pour certain on travaille 7 jours sur 7

Madame RODRIGUES : on n'a pas de repos, on ne voit pas nos familles.

Monsieur KHAMLACH : c'est plus facile pour vous, comme en ce moment l'évènementiel ne marche pas bien.

Monsieur POIRIER le monde du spectacle et de la culture est en arrêt, j'y suis pour rien, vous n'y êtes pour rien, respectez cela. Je voudrais juste réagir, j'ai dit l'opposition et pas les élus. Vous défendez monsieur le maire et c'est tout à faire louable et la deuxième chose, voyez s'il y avait un règlement intérieur qui avait été adopté pour ces conseils municipaux, nous n'en serions pas-là avec des débats houleux ou au moins il y aurait un temps réservé à l'opposition, temps qui serait respecté puisque nous respectons les règles et nous nous voulons constructifs.

Monsieur le Maire : bon j'ai déjà répondu sur le règlement intérieur. On a 6 mois, on a été élu 3 juillet, on est le 16 septembre, cela fait 2 mois et 13 jours. Encore une fois, il faut trouver la bonne formule. Oui aux commissions mais, sous l'ancien mandat on avait des commission d'un quart d'heure, moi je veux bien, on peut faire, voilà. Beaucoup de compétences sont passées au Grand Châteaudun, je vous l'ai dit. Il faut trouver la bonne formule. Je ne sais pas quoi vous dire de plus.

Et j'insiste, on l'a mis dans le programme, le conseil municipal des jeunes, des sages, il y a beaucoup de choses. On a entamé beaucoup de choses, beaucoup de décisions à prendre, il faut se donner un peu le temps, il faut rester calme sur ce sujet-là.

Après, Monsieur ROUIDI sur votre proposition. D'abord, on étudiait plusieurs hypothèses. L'idée des six repas, c'était d'avoir le plus de personnes espacées possible, on est en réflexion. Là aussi, il faut se donner du temps et du champ. On a pas du tout tranché. Madame OUFKIR est dans votre état d'esprit, les bons d'achats dans les commerces, oui c'est ce que l'on peut faire, on l'a mis dans le programme, c'est ce que l'on a commencé à faire. Oui cela peut-être une option, en tous cas on est ravi de la proposition. On est dans l'écoute, voilà. Pourquoi pas. Mais vous savez comme moi que si on annule le repas des seniors cela peut créer une déception et en même temps, il y en a beaucoup qui ont très peur,

qui ne viendront pas, il faut que l'on trouve la bonne formule. Encore une fois, on est le 16 septembre, comment va évoluer le COVID, comment évoluer les choses, nul ne peut lire dans le marc de café donc il faut réfléchir calmement, il faut prendre la bonne décision. On va en parler tous ensemble. Il faut trouver la bonne option sur ce moment séniors. On travaille activement sur les séniors, sur les personnes âgées, les plus de 75 ans, les plus de 60 ans. Madame OUFKIR a déjà fait un projet, a déjà fait un axe pour que ce soit un pôle plus accueillant au niveau de Kellermann, de la rue de Sancheville, accessibilité, handicaps aussi, pour que l'on est un vrai pôle d'accueil, un vrai service pour nos séniors. Je vous rappelle qu'il y a plus de 3 000 personnes à Châteaudun qui ont plus de 60 ans et plus de 1 500 qui ont plus de 75.

Y a-t-il d'autres questions, d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Alors j'aurais pleins de choses à vous dire. Le projet REVIVISCO, où vous avez tous été invités à la salle Léo Lagrange avec les chefs d'entreprise, les porteurs de projets, un axe économique très fort. La taxe sur les friches commerciales, je vous en ai parlé également la semaine dernière, mais c'est plus au Grand Châteaudun.

Dernier point sur les sénatoriales, aujourd'hui trois listes nous ont demandés des salles sur les huit qui se présentent. Je vous rappelle que nous sommes tous grands électeurs. On a une obligation d'aller voter le dimanche 27 septembre à la Préfecture à Chartres à partir de 8h30. Monsieur Albéric DE MONTGOLFIER était là ce soir, avant le conseil. François EVARD sera présent ce vendredi soir à 20h15 salle 1 rue de Sancheville, mais Monsieur CALMUS va vous envoyer un mail. Pour Monsieur Daniel GUERET, précision, ce serait ce lundi de 9h à 12h sur la salle se sera calé, mais Monsieur CALMUS vous enverra la demande d'invitation.

On a reçu trois demandes à ce jour, on essaie d'être équitable envers chacun, pour leur donner une salle au titre de la mairie de Châteaudun.

Le conseil municipal est clos et encore joyeux anniversaire à Monsieur KUZUOGLU.

Séance levée à 22h26

Secrétaire de Séance